

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE (ACS)

Attestation délivrée conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 22 avril 2022 relatif aux conditions de mise sur le marché et de mise en œuvre des résines organiques échangeuses d'ions utilisées pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine pris en application de l'article R. 1321-50 du code de la santé publique

Coordonnées du responsable de la mise sur le marché :

ECOSOFT SPC LTD
1ï, Pokrovska Str.,
08203, Irpin, Kyiv region,
UKRAINE

Nom de la résine testée :

ECOMIX

Nature chimique de la résine : résine cationique forte associée à deux résines anioniques faibles

Lieu de fabrication de la résine : Kyiv Oblast (Ukraine)

Domaine d'application de la résine : adoucissement et réduction du fer et du manganèse

N° de dossier attribué par le laboratoire habilité : **25 RES LY 002**

Date de réalisation des essais de migration, le cas échéant : /

Commentaires :

Aucun essai n'est nécessaire à la délivrance de cette ACS.

ACS basée sur l'ACS 22 RES LY 005 avec l'accord du titulaire.

Référence(s) de la ou des résines appartenant à la même famille et couverte(s) par la présente ACS : néant

Commentaires : néant

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Laboratoire habilité par le Ministère chargé de la santé en application
de l'article R*. 1321-52 du code de la santé publique

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE (ACS)

Nom de la résine testée :

ECOMIX

N° de dossier attribué par le laboratoire habilité :

25 RES LY 002

Conditions de prétraitement ou de préconditionnement de la résine :
Régénération complète (ci-dessous)

Produits de régénération et de désinfection autorisés et conditions de mise en œuvre :

(les valeurs ci-dessous sont données pour une bouteille contenant 20L de résine. Dans le cas d'adoucisseurs de taille différente, les volumes de produits seront à adapter en fonction du volume de résine)

produit(s) de désinfection : Chlore actif 25ppm

. Passage de la solution durant 10 minutes au débit de 5l/m

produit(s) de régénération : Chlorure de sodium 40%

. Introduction de la solution à un débit de 1,3 l/min

. Mise en contact 20 minutes

. Rinçage lent avec passage de 52 litres d'eau en 52 minutes

. Rinçage rapide avec passage 28 litres d'eau en 2 minutes

Commentaires : Si la résine est utilisée pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur de bâtiments, elle doit être régénérée après un arrêt de plus de 12 heures.

Attestation délivrée par :

Christelle AUTUGELLE
Responsable Laboratoire MCDE
CARSO-LSEHL

Signature :



Date de délivrance de l'ACS : 20 mai 2025

Date d'expiration de l'ACS : 20 décembre 2028